

Observation 203 du 07/03/2023

Madame le Commissaire-Enquêteur,

Je m'oppose à ce projet éolien :

L'un des arguments majeurs pour faire « passer » un parc éolien est d'éviter l'encerclement et créer un semblant d'homogénéité entre différents parcs éoliens.

Vous le savez bien je n'en doute pas.

Mais que fait le promoteur ici ? Il s'en fiche en décidant l'érection d' éoliennes géantes de 220m de hauteur qui vont entrainer une rupture d'échelle avec les nombreuses éoliennes existantes, sans parler des éléments patrimoniaux et naturels du paysages.

Et cela en total contraction avec la charte des promoteurs éoliens.

Et en totale contradiction avec le bon sens.

Il me semble impossible de valider un tel projet qui ne respecte pas le b.a.-ba du développement éolien. Et vous ?

Le développement anarchique de l'éolien en France est déjà bien documenté, ce type de nouveau parc en est une parfaite illustration.

Cordialement,

Sam Joab

86420 Princay

---